

Pourquoi l'ONF entrepose du bois en bordure de chemin ou sur des places réservées ?

ILS S'ÉTENDENT, EN HIVER, SUR PLUSIEURS MÈTRES, SOIGNEUSEMENT ALIGNÉS. EN SE BALADANT EN FORÊT, IL N'EST PAS RARE D'APERCEVOIR DES BOIS ENTREPOSÉS LE LONG DES CHEMINS OU SUR DES EMPLACEMENTS PRÉVUS À CET EFFET. CE SONT DES SITES DE STOCKAGE AVANT LEUR TRANSFORMATION.



Outre leurs fonctions sociales et environnementales, les forêts produisent du bois. Pour cela, les interventions sylvicoles (coupes, travaux) sont plus fréquentes en hiver. En enlevant les arbres adultes ou concurrents, le forestier apporte la lumière et l'espace nécessaire à la croissance des arbres d'avenir. En outre, il répond à la demande sociétale en bois, tout en assurant le renouvellement de la forêt.

Des grumes stockées en bord de routes forestières avant leur vente

Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés à l'aide d'engins forestiers (débardeurs, tracteurs) le long de routes forestières où sur des emplacements appelés « places de dépôt ». Alignées sur plusieurs mètres, les grumes y sont stockées quelques semaines. Ni abandonnées, ni gaspillées, elles sont triées en fonction de leur qualité. Les bois, ainsi mis en valeur, sont présentés aux acheteurs. Ces places offrent également les meilleures conditions de sécurité pour le transport vers les scieries, merranderies, chaufferies...



Que vont devenir ces grumes ?

Les grumes produiront majoritairement du bois d'œuvre. Une fois transformées, elles connaîtront de multiples usages. De la construction (poutres, charpentes, volets, etc.), à l'ameublement en passant par l'aménagement extérieur des maisons (planchers, clôtures, terrasses, mobiliers, etc.) ou encore la tonnellerie, ce bois viendra agrémenter notre vie quotidienne.



Et les piles de bois de chauffage ?

Coupé en longueur d'un mètre ou deux, le bois de chauffage est empilé le long des chemins forestiers. Il est volontairement laissé sur place afin de le faire sécher. Regroupé sur ces piles, son transport lié au conditionnement, à la transformation et à la livraison s'en trouve aussi limité.

Comment le bois récolté en forêt est-t-il vendu ?

Alimenter la filière bois fait partie des missions que l'Etat a confiées à l'ONF. C'est l'un des piliers de la gestion forestière. L'ONF vend les bois selon deux façons : soit par la concurrence à travers des ventes publiques ; soit par des contrats d'approvisionnement conclus avec des transformateurs en France. Développée depuis 2009, la contractualisation sécurise l'approvisionnement en bois de la filière. En permettant une valorisation nationale des bois, elle contribue à maintenir l'activité sur les territoires.